Objectifs opérationnels – vous souhaitez vous former à ...

- Mieux appréhender le fonctionnement de son moulin, les réglages et son entretien
- Comprendre et analyser la qualité de la mouture
- Ajuster les réglages du moulin aux types de graines ou à leur qualité

Contenu

Matinée : De la théorie à la mouture

- L'histoire et le vocabulaire de la meunerie
- Les modes de mouture et la particularité des moulins Astrié
- Description détaillée des pièces composant les moulins

Après-midi: Mise en route d'un moulin et essais

- Comportement des différents types de blé (hard ou soft), humidifiés ou pas
- Entretien et « bon usage » des moulins
- Démontage d'un moulin, analyse de l'état de la meule, évaluer le besoin de rhabillage
- Diagnostiquer des problèmes de moutures, colmatages et solutions
- Bonne organisation de la meunerie, automatisation et sécurité

Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

- Intervention en salle avec utilisation du vidéoprojecteur
- Atelier pratique et démonstrations sur un moulin
- Ateliers d'échanges et mise en commun des réflexions

Modalités d'évaluation

En début : analyse des besoins par un tour de table.

En cours : évaluation des acquis (questions de compréhension par

l'intervenant).

En fin: évaluation de la satisfaction (questionnaire).

Renseignements

Damien FORNENGO, 06 20 48 24 02, anim.grandes-cultures@bio-provence.org

Mise à jour le 23/07/2025

INFOS PRATIQUES

Date: 2 décembre 2025

Durée:1 jour (VIVEA)

Horaires: 9h00-17h00

Lieu : Bouches-du-Rhône - la localisation sera indiquée par mail avant le début de la formation

Date limite d'inscription :

15 novembre 2025

Nombre de stagiaires : minimum 6 et

maximum 10

Public ciblé: agriculteurs en grandes cultures - ouvert aux autres filières

Repas: tiré du sac

Responsable de la formation :

Damien FORNENGO, chargé de missions en grandes cultures biologiques

Intervenant: Gilles MAILHE, Atelier Alpes Moulins, fabricant de moulins à meule de pierre de type Astrié et de brosses à grain

Prérequis : Aucun.

Tarif: 35 € TTC / heure. Prise en charge par Vivéa selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa). Pour les non éligibles ou non finançables (salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise hors agricole, particulier, etc.), contactez-nous.

Besoin de vous faire remplacer?Contactez votre service de remplacement.

Personnes en situation de handicap (PSH): contactez-nous.

Inscription: formulaire d'inscription en ligne <u>en cliquant ici</u> et conditions générales de formation <u>en cliquant ici</u>

Action réalisée avec le soutien financier de :



